L'Europe & Vous

N°5

ÉDITORIAL

Jean-Marc Minier – Président

Le 30 novembre dernier nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau le professeur Laslo Nagy qui nous a présenté sa vision plutôt pessimiste de la situation en Hongrie.

Ce même jour, la Commission a proposé la suspension du versement de 7,5 milliards d'euros à la Hongrie au titre de la politique européenne de cohésion dans le contexte du bras de fer qui l'oppose au gouvernement Orban sur l'État de droit.

Elle a toutefois donné son accord pour le plan de relance hongrois, d'un montant total de 5,8 milliards d'euros, les versements restent toutefois conditionnés à une série de réformes.

En vue de remédier aux violations mettant en péril le budget de l'UE, la Hongrie s'est engagée à mettre en œuvre 17 mesures correctives, ainsi que d'autres réformes liées au respect de l'état de droit - notamment concernant l'indépendance de la justice - qui constituent un ensemble clairement défini de 27 « étapes » ou jalons vers les progrès nécessaires.

Cela signifie qu'aucun paiement au titre du fonds pour la reprise et la résilience n'est possible tant que la Hongrie n'aura pas pleinement et correctement mis en œuvre ces 27 étapes.
Le Conseil doit se prononcer avant le 19 décembre.

Le 15 décembre, le Conseil devrait aussi approuver une nouvelle aide de 18 milliards d'euros en faveur de l'Ukraine, dans le cadre de l'assistance macrofinancière. Mais elle reste à ce jour bloquée par la Hongrie. Une solution législative devrait être mise en place pour permettre l'approbation de cette nouvelle aide sans une décision à l'unanimité.

Force est de constater que, chaque fois que des décisions à l'unanimité doivent être prises, la Hongrie se livre à une forme de chantage face aux exigences de la Commission et du Parlement en matière d'état de droit.

Zoom sur...

La Route Européenne d'Artagnan : l'Europe à cheval !

Les vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 novembre, s'est déroulée, au Parc des Expositions, la sixième édition du Salon du Cheval d'Angers.
Comme en 2021, l'Europe était présente, cette année, à l'occasion de cet événement qui a conquis 23 500 visiteurs.
En effet, le stand du Comité Régional de Tourisme Équestre (CRTE) des Pays de la Loire, présidé par Madame Marie-France Boutet, accueillait, là encore, la Route Européenne d'Artagnan (REA).
En 2021, cette présence s'était également illustrée par l'organisation d'une conférence présentant ce premier itinéraire culturel à dimension équestre certifié par le Conseil de l'Europe.

Pour l'édition 2022 du Salon du Cheval d'Angers, l'Association Européenne Route d'Artagnan, représentée par son Président Alain Libéros, avait convié, à la faveur d'un petit-déjeuner de travail, Madame Marie-France Boutet, Présidente du CRTE, Monsieur Éric Touron, Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, Monsieur Philippe Chalopin, Vice-Président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, Madame Isabelle Gramoullé et Monsieur Frédéric Coquereau, Administrateurs de la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire. Cette rencontre a permis de faire le point sur l'offre culturelle et touristique portée par cette route européenne mais aussi de préciser les contours de son cheminement sur les routes de l'Anjou, marquant ainsi son ancrage sur notre territoire.

Alain Libéros, Pdt AERA
Éric Touron, V-P du C. R. des Pays de la Loire, Frédéric Coquereau, Admin. MDE49
Philippe Chalopin, V-P du CD 49, Marie-France Boutet, Pdte CRTE, Pauline Le Capitaine, CRTE.
Crédit photo : I. Gramoullé

Aux côtés du CRTE, la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire apporte son soutien à ce projet et se félicite que la Route Européenne d'Artagnan emprunte les sentiers et voies équestres de notre Département de Maine-et-Loire. C'est la raison pour laquelle notre lettre d'information a souhaité ouvrir ses colonnes au Président de l'AERA qui a accepté de se prêter à l'exercice de l'interview « 3 questions à... ».

3 question à ...

Alain Libéros,
Président de l'Association Européenne de la Route d'Artagnan

1) Alain Libéros, qui êtes-vous et qu'est-ce que l'AERA que vous présidez ?

Je suis gascon d'origine, européen convaincu et cavalier. En secouant tous ces ingrédients on obtient la Route Européenne d'Artagnan (REA), que j'ai lancée en novembre 2014 en créant l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA)... (www.route-dartagnan.eu)

Né dans le Gers, patrie de d'Artagnan, je suis actuellement retraité de la Commission Européenne où j'ai travaillé près de 30 ans après un passage par Paris au Ministère de l'Industrie dans les années 1980.

J'ai eu la chance de m'investir dans plusieurs dossiers dont la mise en place du marché intérieur au début des années 1990, puis l'innovation, la politique des PME, la préparation de l'élargissement aux pays d'Europe Centrale et Orientale et enfin le tourisme. C'est d'ailleurs dans ce cadre-là que j'ai réfléchi et conçu le projet de la Route Européenne d'Artagnan dans la perspective d'en faire un itinéraire culturel européen. C'est ce que nous avons obtenu le 21 avril 2021 date à laquelle la REA a été certifiée par 35 pays du Conseil de l'Europe (la Grande Europe). L'objectif est donc de créer une nouvelle route culturelle, qui s'inscrit parmi les 48 itinéraires certifiés à ce jour par le Conseil de l'Europe, avec une particularité innovante, sa dimension équestre liée aux mousquetaires, qui est une première en Europe, avec toute la logistique nécessaire à son bon fonctionnement.

(Route européenne d'Artagnan (coe.int)

Pour en arriver là, l'AERA s'est appuyée sur une soixantaine de membres institutionnels à ce jour avec 3 piliers essentiels 1) les collectivités publiques à différents niveaux (régions, départements, EPCI, communes), 2) les fédérations équestres des 6 pays concernés et les associations culturelles et sportives dans le champ de la vie réelle et romancée de d'Artagnan et des mousquetaires.

2) Pouvez-vous nous présenter la Route Européenne d'Artagnan, premier itinéraire équestre culturel européen ?

La Route Européenne d'Artagnan suit les traces de d'Artagnan, héros mousquetaire historique qui a parcouru l'Europe à cheval, au service du roi Louis XIV, et du personnage romanesque popularisé par Alexandre Dumas.

La Route relie Lupiac, en Gascogne (France) à Maastricht (Pays-Bas), en passant par la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Premier itinéraire équestre européen, la Route s'adresse à tous les usagers de l'itinérance douce : randonneurs pédestres, cyclistes, cavaliers et meneurs en attelage sur certaines portions. L'ambition de la Route Européenne d'Artagnan est de proposer une expérience touristique et culturelle unique sur les six itinéraires et les 172 Hauts Lieux historiques et littéraires répertoriés sur la Route, témoins du passage de d'Artagnan, l'un des personnages les plus connus au monde, dont le panache, le courage et l'amitié ont traversé les siècles et les frontières pour gagner l'imaginaire universel.

La Route Européenne d'Artagnan est un itinéraire de randonnée physique et linéaire, établi sur la base de documents historiques sur Charles de Batz de Castelmore d'Artagnan né à Lupiac en Gascogne (France) vers 1615, et mort au siège de Maastricht (Pays Bas) le 25 juin 1673. Elle suit le Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Mousquetaires au service du Roi Louis XIV, et dans ses missions spéciales pour le cardinal Mazarin. La vie des mousquetaires qui ont accompagné d'Artagnan ou qui ont un lien avec cet itinéraire ont permis d'enrichir la thématique historique. L'immense succès des romans d'Alexandre Dumas, publiés au XIXème siècle, a rendu d'Artagnan universellement célèbre : Les Trois Mousquetaires (1844), Vingt ans après (1845) et Le Vicomte de Bragelonne (1847) sont traduits dans de très nombreuses langues, et connaissent toujours de multiples adaptations (films, dessins animés, romans, pièces de théâtre, comédies musicales, bandes dessinées, mangas...) signes que l'esprit Mousquetaire et le Grand Siècle font toujours rêver. L'univers de la Route Européenne d'Artagnan est propice à la rêverie dans une dimension culturelle forte. Les hébergeurs pour les cavaliers et chevaux sont conventionnés « Étape Route Européenne d'Artagnan » pour assurer la qualité de la logistique en mettant en valeur les partenaires touristiques sur les territoires traversés. Un Livret du Mousquetaire Européen, est proposé aux randonneurs pour être tamponné au gré des haltes, afin de garder en mémoire le parcours réalisé et les Hauts lieux historiques et littéraires visités. Ce Livret constitue un indicateur de la fréquentation sur les différentes Routes et les préférences des randonneurs. « La Dartagnane » est un diplôme délivré aux lieux de naissance et de mort des époux d'Artagnan (Lupiac, Maastricht, Sainte-Croix et Champlecy) pour récompenser les randonneurs qui ont parcouru au moins 100 km sur la Route Européenne d'Artagnan (soit l'équivalent d'un long week-end). Enfin, une distinction « Mousquetaire Européen » récompense les cavaliers ayant parcouru en totalité l'un des 6 itinéraires sur la Route Européenne d'Artagnan (Mousquetaire d'Or), ou bien 800 km (Mousquetaire d'Argent) ou encore 400 km (Mousquetaire de Bronze). Des actions innovantes pour les jeunes sont une autre particularité de la REA. Active, moderne et ludique, l'École des Jeunes Mousquetaires Européens a été créée par l'AERA avec le soutien du réseau Canopé (Ministère de l'Éducation Nationale). Cette action propose une approche pédagogique innovante pour les classes d'élèves de différents niveaux (cycles 3 et 4) afin de découvrir de façon concrète et ludique, l'univers du XVIIème et du XIXème siècles. Elle les implique et les transporte à travers l'histoire véritable et romancée de d'Artagnan et dans l'univers des Mousquetaires, pour découvrir la richesse du patrimoine culturel

européen. Ce projet pédagogique apporte une formation unique aux « jeunes mousquetaires européens » en respectant les programmes scolaires officiels de chaque pays membre. Le but est de sensibiliser les enfants au personnage de d'Artagnan et à son époque à travers les cours (langues, sciences, histoire...) et les activités sportives et artistiques (équitation, escrime artistique, chant, opéra, danse...) et à la citoyenneté européenne. Les élèves sont en immersion pour vivre une épopée historique transposable au XXIème siècle. Une fois obtenu, le diplôme de jeune mousquetaire européen permet de participer à des échanges entre les régions partenaires de la Route. Un projet ERASMUS+ est en cours de réalisation, piloté par le Conseil départemental du Gers avec 3 autres pays : l'Italie, la République Tchèque et la Géorgie. Nous sommes bien dans le cadre des pays membres qui soutiennent le programme des itinéraires culturels européens.

Un Escape Game d'Artagnan a également été créé : « Vous êtes dans un château situé au bord d'un fleuve dans lequel se trouve un cabinet de curiosités. Ce cabinet est gardé par un collectionneur qui conserve des œuvres exceptionnelles sur d'Artagnan qui courent un grand danger ! À vous d'aider le collectionneur à sauver ce trésor ». Le jeu dure 1 heure et peut accueillir jusqu'à 30 personnes, de tous âges. Il est mobile et peut être organisé en tout lieu : écoles, médiathèques, musées, offices de tourisme, châteaux... Cet escape game d'Artagnan sera très prochainement disponible en version numérique et donc plus facilement utilisable en Europe.

3) La REA empruntera-t-elle les chemins de l'Anjou, illustre terre de cheval ?

Bien évidemment, la REA va emprunter les chemins de l'Anjou qui ont été aménagés par le Comité Régional de Tourisme équestre, présidé par Marie-Françoise Boutet, avec qui nous travaillons étroitement et de manière efficace. Ces chemins passent par les Hauts Lieux historiques, équestres et touristiques de l'Anjou en lien avec la thématique d'Artagnan, avec en premier lieu Saumur et Angers. Historiquement ces 2 étapes sont importantes puisque d'Artagnan y a fait escale après avoir arrêté le surintendant des finances Nicolas Fouquet le 5 septembre 1661 à Nantes, à la demande de Louis XIV. Nous sommes bien sur la Route de Pinerolo qui relie Nantes à Pignerol où Fouquet finit sa vie, et sur une variante de la Route des Cardinaux qui va de Chambord à Lupiac, en passant par la Loire Atlantique et la Vendée.

Finalement, la REA va parcourir les 5 départements de la Région des Pays de la Loire, pour des raisons historiques ou littéraires.

En outre, l'Anjou est une terre de cheval illustre reconnue comme telle en Europe et dans le Monde entier avec le Lion d'Angers, la présence du Cadre Noir à Saumur, le salon du cheval d'Angers auquel je suis heureux de participer régulièrement pour promouvoir la REA auprès de toutes les régions participantes, sachant que les 12 régions métropolitaines sont concernées par la REA. L'Anjou est ainsi posé sur la carte européenne avec une plus grande visibilité sur le plan culturel, touristique et équestre, et connecté aux régions voisines du Centre Val de Loire, de l'Aquitaine, de la Bretagne et de la Normandie sur le

Statue équestre de Charles de Batz de Castelmore d'Artagnan – Capitaine-Lieutenant des Mousquetaires du Roi, par Daphné du Barry, inaugurée à Lupiac en 2015 – crédit photo AREA

plan de l'itinérance douce, ce qui est un atout non négligeable en période d'évolution rapide du tourisme durable dans le contexte économique que nous connaissons, lié en particulier au changement climatique.

En conclusion, la Route Européenne d'Artagnan est le symbole du renouveau de l'esprit mousquetaire dont la mission est désormais d'assurer le renforcement de la citoyenneté européenne et la promotion de la diversité culturelle afin de porter plus loin la solidarité et l'amitié entre les peuples en Europe, selon la devise célèbre des mousquetaires **« Tous pour Un, Un pour Tous »** qui répond à la devise européenne **« Unis dans la diversité »**.

Alain Libéros – Président Fondateur AERA.

L'Europe & Vous

Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct

14, place Louis Imbach
49100 Angers
02 41 17 69 89
06 84 59 30 96
www.maisondeleurope49.eu

MDE49 @MDE49
maisondeleuropeangers

Directeur de la publication :
Jean-Marc Minier
Rédactrice en chef :
Isabelle Gramoullé
Contributeurs :
Jean-Marc Minier
Isabelle Gramoullé
Frédéric Coquereau

Crédits photos : Isabelle Gramoullé

En quelques chiffres, les 6 itinéraires qui constituent la REA traverseront 6 pays européens (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Italie) et 17 régions françaises, soit 12 000 kilomètres. Dans le Maine-et-Loire, 260 kilomètres ont déjà été validés, soit le plus grand nombre parmi les 5 départements qui composent la Région des Pays de la Loire.

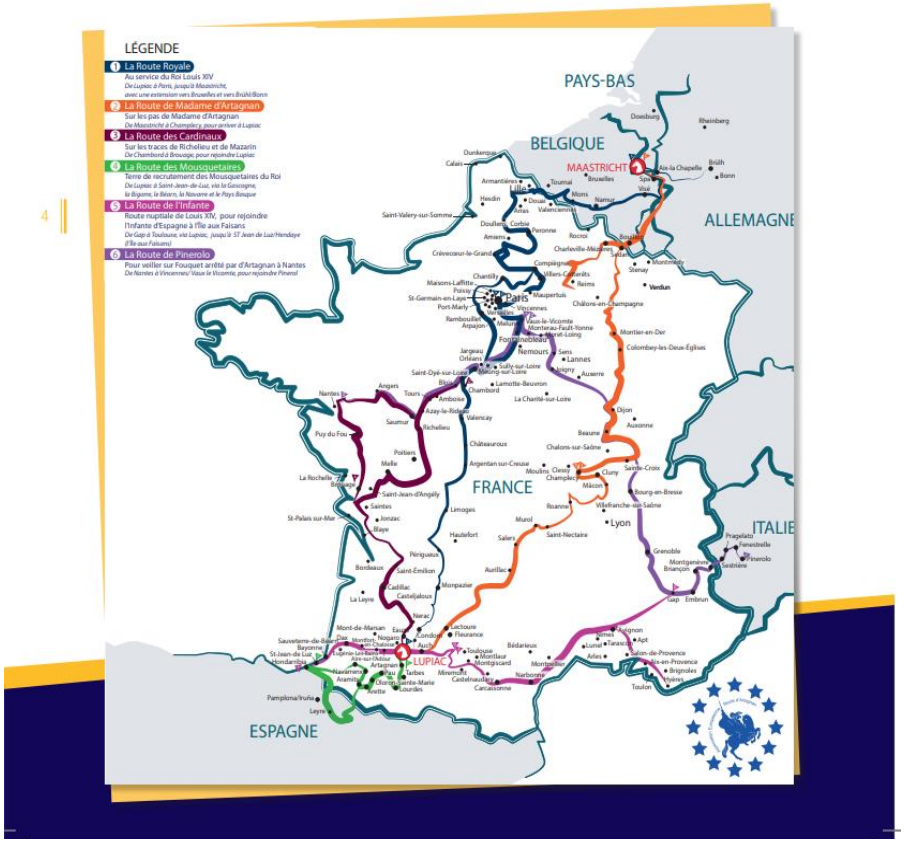

Itinéraire culturel européen, kezako ?

La REA est un itinéraire culturel, label octroyé par le Conseil de l'Europe le 19 mai 2021 et cela pour 3 ans. Cette certification répond à des critères rigoureux regroupés au sein de 5 items, visant à valoriser

- ✓ la coopération en matière de recherche et de développement
- ✓ la mémoire de l'histoire et du patrimoine européen
- ✓ les échanges culturels et éducatifs des jeunes européens
- ✓ la pratique contemporaine de la culture et des arts
- ✓ le tourisme culturel et le développement durable

La genèse de la REA

Le programme COSME

Le projet de la REA a été sélectionné lors d'un appel à proposition du programme européen COSME. Doté d'un budget de 2,3 milliards pour la période 2014-2020, ce programme pluriannuel sectoriel est directement géré par la Commission européenne et a pour but de créer les conditions propices à la compétitivité des entreprises et PME. Il vise à renforcer le soutien de l'Union européenne en offrant un cadre favorable à l'esprit d'entreprise.
Ce programme qui se fixe pour priorité d'améliorer la compétitivité et la durabilité des entreprises et PME s'appuie sur une stratégie à tiroirs portant 4 grands objectifs dont celui de

- ➔ l'amélioration des conditions-cadres, de l'environnement des entreprises et cela via 4 principaux leviers dont
  - la mise en place d'actions sectorielles (secteurs-clés dont celui du tourisme), destinées à améliorer la compétitivité et la durabilité du tourisme en Europe pour contribuer à la réalisation de 5 objectifs dont
    - la diversification de l'offre des produits touristiques (la REA est un projet touristique proposant une expérience inédite de tourisme équestre) avec
      - ✓ L'émergence de produits touristiques transnationaux durables (6 pays européens traversés par la REA avec le souci de promouvoir un « slow tourisme »)
      - ✓ La promotion du label des « destinations européennes d'excellence » (créé en 2006 par la Commission Européenne, il offre un cadre parfait pour susciter des synergies avec la REA).

☛ Retour sur…

Congrès national des Groupes d'Action Locale : stand de la MDE49 avec son Président Jean-Marc Minier et l'équipe. Crédit photo : I. Gramoullé

Leader France est la fédération française des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER, soit 330 territoires, 26 000 communes, 28 millions d'habitants et gérant 687 millions d'euros de fonds européens FEADER. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu sur le programme LEADER et, de manière plus générale, sur la mise en valeur de l'apport des politiques européennes pour les territoires ruraux. Leader France agit pour rassembler l'ensemble des acteurs français concernés par les programmes européens pour le développement rural avec le double objectif d'étudier la place des ruralités au sein de l'UE et de faire des propositions pour ruraliser les politiques communautaires.

Le Congrès National des Groupes d'Action Locale

Les 14 et 15 novembre, le Centre des Congrès Jean Monnier d'Angers a accueilli le Congrès National des Groupes d'Action Locale (GAL) organisé par Leader France, fédération nationale des territoires ruraux, présidée par Monsieur Thibaut Guignard.

A son invitation, la MDE49 a participé à cet événement, circonstance qui valide son ancrage territorial et qui résonne comme la reconnaissance de son rôle majeur d'acteur local au regard des thématiques européennes.

Cette présence a pris la forme de la tenue d'un stand qui a permis à l'équipe de nouer d'utiles contacts, de faire la promotion de la MDE49 et d'assurer à celle-ci une visibilité auprès des participants à ce Congrès National.

Introduite par l'Assemblée Générale 2022 riche et dynamique de Leader France, la première journée a été rythmée par deux temps forts.

Tout d'abord, une table ronde « Leader 2023-2027 : En route vers la nouvelle programmation » a permis de débattre à propos des enjeux de la nouvelle programmation à venir, que ce soit en termes de simplification, de la place et de la plus-value du programme LEADER dans les politiques européennes et de son articulation avec les dispositifs nationaux et régionaux, ou de sa future mise en œuvre dans les territoires.
Le début de soirée a, quant à lui, été marqué par la cérémonie de remise des « Prix LEADER pour l'innovation et l'expérimentation en milieu rural ».
Présélectionnés parmi plus de 150 projets issus de toutes les régions françaises et lauréats des Prix LEADER en région, les projets ont été primés à l'issue d'une présentation face à un jury (composé de représentants d'organismes européens et nationaux) et face aux représentants de 250 territoires présents dans la salle ou en distanciel.

La matinée de la seconde journée de ce Congrès National a été animée par l'organisation d'ateliers de mise en réseau qui ont offert le cadre de nombreux échanges de bonnes pratiques et permis de balayer les différentes problématiques dont celle des enjeux portés par la prochaine programmation : transition écologique, mobilité, services à la population, économie circulaire, partenariats avec les financeurs et les partenaires institutionnels du territoires, coopération...

Pour conclure cette seconde journée, deux visites de projets au cœur de la démarche LEADER étaient programmées sur le territoire du GAL Loire Angers et Layon avec pour thématique les circuits courts et le tourisme-patrimoine.

UNION EUROPÉENNE

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Le programme LEADER : un soutien de l'Union européenne au développement local

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement rural. Créé en 1991, LEADER est l'un des volets de la Politique Agricole Commune (PAC) dont il vient compléter le premier pilier.
Le programme LEADER représente un outil de développement territorial intégré et participatif, qui comprend à la fois l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement. Celles-ci sont définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. Un soutien financier est accordé aux territoires ruraux et/ou périurbains sélectionnés : les projets mis en œuvre dans ce cadre sont cofinancés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Il permet de financer des actions en lien direct avec l'attractivité économique du territoire afin d'accompagner la transformation et la diversification des zones rurales. Le programme LEADER, doté d'une enveloppe minimum de 5% du FEADER, est le seul programme européen dédié à l'accompagnement des projets de développement rural. Dans ce cadre, les financements du FAEDER sont ainsi conçus pour jouer un rôle d'accélérateur et permettre aux acteurs du territoire, publics et privés, d'initier des projets expérimentaux et de mettre en œuvre des pratiques innovantes.

Les objectifs du programme LEADER

L'objectif de la démarche LEADER est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir. La stratégie définie doit être multisectorielle (développement économique, services à la population, tourisme...) mais articulée autour d'une priorité ciblée, en tant qu'axe de développement privilégié.

LEADER est un programme pluriannuel. Pour la période de programmation 2014-2020, l'approche LEADER a été rebaptisée « développement local mené par les acteurs locaux », reflet d'un mode de gouvernance fondé sur une démarche ascendante qui permet, dès lors, aux acteurs locaux de définir des priorités et des actions à leur niveau. Ainsi, à partir d'un diagnostic et d'une stratégie de territoire concertés entre ces acteurs, le programme LEADER vise à développer et soutenir financièrement des projets de développement rural qui contribueront à la diversification de l'économie rurale et à la qualité de vie en milieu rural.

Dans cette optique, le programme LEADER soutient des projets qui s'inscrivent dans cette stratégie, élaborée et portée par des Groupes d'Action Locale (GAL) répartis sur l'ensemble du territoire national.

En Europe : d'initiative et de financement européen, le programme LEADER existe dans les territoires ruraux des 27 États de l'Union Européenne.

En Région : pour la période 2014-2023, 28 territoires initient un programme LEADER en Pays de la Loire. De 2014 à 2020, la Région des Pays de la Loire dispose d'une enveloppe de 457,6 millions d'euros au titre du FAEDER.

Les GAL :

Acteurs de la mise en œuvre de la démarche LEADER sur le territoire

De manière concrète, depuis la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, dite MAPTAM, la gestion de la majorité des fonds structurels a été confiée aux Régions françaises. Ces fonds constituent l'un des principaux postes de dépenses de l'Union européenne. Sur la période 2014-2020, ils représentaient environ 27 milliards d'euros en France. Entre 2021 et 2027, 331 milliards d'euros seront partagés entre les 27 États membres. Depuis la loi MAPTAM, toutes les ressources ne sont pas administrées de la même manière pour autant. S'agissant du FEADER, levier financier du programme LEADER, les Régions gèrent environ 90% de ces fonds. Le FEADER faisant partie de la Politique Agricole Commune réformée, la répartition des rôles entre l'Etat et les Régions a été modifiée et doit entrer en vigueur à partir de 2023.
Autorités de gestion pour la mise en œuvre du FEADER au travers des Programmes de Développement Rural pour la période 2014-2020, les Régions ont cependant délégué l'animation de la démarche à des Groupes d'Action Locale (GAL).

Les GAL sont responsables de la gouvernance locale et leur composition doit être représentative du partenariat mixte, en donnant aux acteurs privés une place au moins égale à celle des acteurs publics. Ce sont les GAL qui auditionnent et sélectionnent les projets locaux à l'aune d'une stratégie qu'ils établissent pour le développement de leur territoire et des critères de sélection définis en conséquence. Cette stratégie présente, en fonction des enjeux locaux identifiés, un plan d'actions dans des domaines jugés prioritaires que sont, par exemple, la transition énergétique, la préservation de l'environnement et les solidarités territoriales. Au regard de la stratégie proposée, une enveloppe FEADER est accordée au GAL, qui a la charge de sélectionner les opérations. Pour cela, les GAL se sont dotés d'une ingénierie d'animation et de gestion dédiée pour la mise en œuvre de la stratégie sur leur territoire, cadre fertile à l'éclosion de projets publics ou privés favorisant le développement des zones rurales et cofinancés par les fonds européens LEADER.
Cette architecture permet ainsi au programme LEADER de s'appuyer sur un mode de gouvernance spécifique : le développement local par les acteurs locaux.

Ce partenariat d'acteurs publics et privés, incarné par le Groupe d'Action Locale (GAL), favorise, sur le territoire, l'émergence d'une stratégie locale de développement.

Le GAL est un groupe informel (rassemblant des acteurs publics, tels des élus des collectivités locales et des acteurs privés, telles des entreprises, des coopératives, des associations...) mais il doit être porté par une structure juridique.

L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile, et sur des pratiques innovantes qui portent à la fois sur l'animation et sur l'aménagement du territoire.

Le GAL est donc l'instance qui porte et garantit le développement de la stratégie locale mise en œuvre via le programme LEADER. Pour remplir sa mission, le GAL est constitué d'une part, d'un Comité de Programmation dont le rôle est d'analyser les projets et de valider l'octroi d'une subvention européenne et, d'autre part, d'une cellule d'animation dont les missions sont de veiller au bon fonctionnement du programme, d'assurer la promotion du dispositif et d'accompagner les porteurs de projets.

Les GAL en quelques chiffres

A l'échelle européenne, le programme LEADER est animé par quelque 2 800 groupes d'action locale (GAL) qui couvrent 61% de la population rurale de l'UE.

En France, on recense 339 GAL.

Au titre de la programmation 2014-2020, 28 territoires (GAL) en Pays de la Loire ont été sélectionnés et bénéficient d'un programme LEADER dont cinq recensés en Maine-et-Loire :

- GALMauges Communauté
- GAL des Vallées d'Anjou
- GAL Anjou Bleu
- GAL du Saumurois
- GAL Loire Angers et Layon.

Le soutien de l'UE au développement rural :

L'exemple du programme LEADER / GAL Loire Angers et Layon

A la faveur du programme LEADER, 70 projets ont été soutenus selon 4 axes d'intervention.

- ✓ Axe 1 : soutenir l'économie de proximité (420 100 euros)
- ✓ Axe 2 : participer à la transition énergétique (290 000 euros)
- ✓ Axe 3 : renforcer l'offre touristique (93 000 euros)
- ✓ Axe 4 : préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire (70 000 euros).

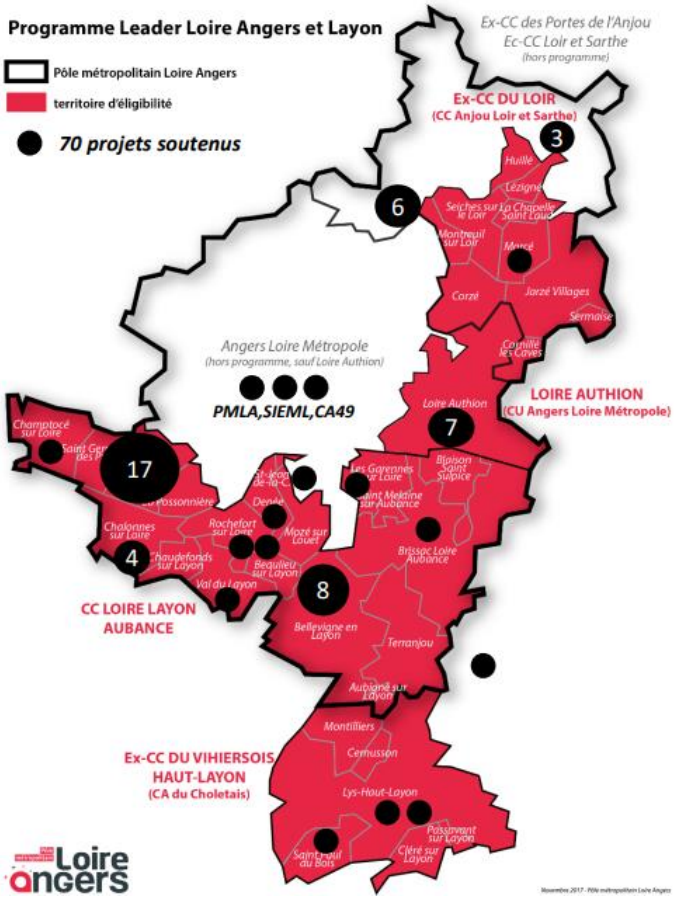

Deux exemples de projets financés par LEADER Loire Angers et Layon

Commune de Marcé : Rénovation énergétique de la mairie et le logement à l'étage subvention accordée 50 000 €.
Station Terroir : Création d'un magasin de producteurs locaux à St Georges/Loire – Subvention versée 15 930 €

Brèves ...

Le Café européen sur l'Ukraine *a eu lieu le mardi 15 novembre au bar Le Punch (6 place Imbach à Angers).*

Il était animé par ***Jacek Rewerski****, géographe, historien et consultant auprès de l'UNESCO.*

La Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe direct a organisé, en partenariat avec le laboratoire TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés) dirigé par Yves Denechère, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers une **conférence-débat sur la Hongrie et l'Union européenne** qui s'est déroulée le mercredi 30 novembre à la Faculté de Droit, Économie et Gestion de l'Université d'Angers.
La conférence était animée par **László Nagy**, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Szeged (Hongrie).
Retrouvez le compte rendu intégral de cette conférence rédigé par Laureline Congnard sur http://www.maisondeleurope49.eu/actionspassees.html

Portée par l'Association Angers Jumelages, en partenariat avec la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct, la Fête de la Saint-Nicolas a eu lieu le samedi 3 décembre 2022 à 14h30, salle Daviers (5 rue Boulevard Daviers) à Angers.
Evénement culturel et intergénérationnel, la Fête de Saint-Nicolas a permis de sensibiliser chacun aux différentes cultures, traditions et langues de nos villes jumelles.

Le Concert de Noël du Chor Piast (chorale franco-polonaise) porté par l'Association Anjou Pologne et en partenariat avec la Ville d'Angers, l'Association Angers Jumelages et la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct, a eu lieu le samedi 10 décembre 2022 à 20h30 en la Cathédrale Saint-Maurice d'Angers.
Au programme, chants de Noël en polonais et en français, dirigés par Brigida Rucinska, soprano avec Andrzej Raniszewski, ténor.
Ce concert a permis de lancer les célébrations de la commémoration de la signature de la convention d'immigration de 1919 entre la France et la Pologne (qui ont dû être repoussées en raison de la crise sanitaire).
De nombreux événements se dérouleront partout en France, comme à Angers où un concert Chopin, une exposition et l'émission d'un timbre commémoratif sont prévus en 2023.

Agenda Novembre & Décembre

7 novembre : exposition sur l'histoire du Mur de Berlin à l'occasion de la commémoration de la chute du Mur de Berlin au cinéma Pathé
14 novembre : animation du stand d'info sur l'UE au congrès national des groupes d'action locale
15 novembre : Café européen sur l'Ukraine avec Jacek Rewerski
A partir du 17 novembre : exposition sur l'histoire du Mur de Berlin à l'EHPAD La Retraite
24 novembre : atelier Europe Senior à la résidence autonomie St Michel
24 novembre : conférence "Bilan de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne" à l'UATL (événement réservé aux adhérents de l'UATL)
30 novembre - 17h30 - Faculté Droit Eco Gestion de l'Université d'Angers : conférence sur la Hongrie et l'UE avec László Nagy, professeur d'histoire à l'Université de Szeged
6 décembre : atelier Europe Senior à l'EHPAD La Retraite
10 décembre - 20h30 - Cathédrale d'Angers : concert de Noël avec la chorale franco-polonaise Piast. Événement organisé par Angers Jumelages et Anjou Pologne
13 décembre : animation du stand d'info sur l'UE lors du rassemblement de volontaires en Service Civique du 49

En novembre et décembre, plusieurs interventions pédagogiques et ludiques sur l'Europe pour les volontaires français et européens d'Unis Cité, le Lycée St Benoit, la MFR Le Cèdre, l'ESSCA, le Lycée les Ardilliers, la MFR de Pouancé et le Lycée Julien Gracq.

Jean-Marc Minier
Président de la Maison de l'Europe
Angers & Maine-et-Loire - Europe Direct
Le Conseil d'Administration
Et toute l'équipe
Vous souhaitent
Un joyeux Noël
Et
Une très belle année 2023 !